



Demande de soutien aux Conservation Angels SCR

Wording

- Conservation Angels (SCR-CA) : format et unité organisationnelle de la SCR
- Angel Event (SCR-AE) : activité lancée par les SCR-CA
- Financement « classique » : pas de bénéficiaire de subvention, pas d'institution fédérale ou cantonale, pas de ressources financières propres suffisantes (le financement doit être présenté)

Objectifs des Angel Events (SCR-AE)

Le projet est limité dans le temps. Il vise à démontrer l'importance et la valeur des travaux de conservation et de restauration. Il ne s'agit en aucun cas de réaliser gratuitement des travaux complets de restauration pour l'institution bénéficiaire.

Le projet Conservation Angels est réalisé en coopération avec un partenaire culturel et doit impérativement répondre aux objectifs suivants :



- sauvegarder des objets menacés ;
- préserver des biens culturels de l'oubli ;
- sensibiliser la population à la cause des biens culturels ;
- sensibiliser les partenaires ;
- promouvoir l'échange et l'acquisition d'expérience entre professionnel-le-s de la conservation-restauration ;
- générer du travail / poursuivre le projet pour les professionnel-le-s de la conservation-restauration ;
- attirer l'attention sur l'Association, améliorer la visibilité des professionnel-le-s de la conservation-restauration.

Critères requis pour la réalisation d'un Angel Event (SCR-AE)

- **Utilité de la cause** ;
 - musées de petite taille, monuments, églises, associations, institutions (des exceptions sont possibles avec justificatifs) ;
 - un financement « classique » est impossible ;
 - le travail est d'intérêt public (p. ex, les collections privées peuvent aussi être prises en compte mais elles doivent être accessibles au public ou le devenir) ;
-
- le bien culturel est destiné à la conservation-restauration et ne doit pas faire l'objet d'un conseil seulement.

L'objectif des travaux est d'obtenir un résultat clairement visible qui démontre la nécessité des mesures engagées, illustrées par un effet avant-après. Par conséquent, un SCR-AE ne peut être purement consultatif. (PR)



- Opportunité de sensibiliser nos partenaires, la société en général, la population locale à nos préoccupations et à notre métier.
 - Campagne de presse active en collaboration avec le bénéficiaire du SKR-AE, engagement de sa part.
-

- Au sein de la SCR, les acteurs d'un SCR-AE sont, au minimum, issus d'un groupe spécialisé, mais dans l'idéal, le groupe d'intervention est composé de membres issus de divers domaines de spécialisation, de divers groupes spécialisés, voire d'autres corps de métier.
- Si possible, sélection d'objets dans les différentes régions du pays. En cas de succès, des groupes d'intervention indépendants sont envisageables dans les diverses régions linguistiques.



Conditions préalables pour le bénéficiaire d'un SCR-AE

- Le bénéficiaire prend en charge l'organisation et les frais d'hébergement et de repas du SCR-AE.
- Il fournit les locaux et l'infrastructure nécessaires à l'exécution du projet.
- Il fournit l'infrastructure nécessaire et met son réseau à disposition (contacts presse, contacts politiques et/ou culturels, contacts avec la population) pour la conférence de presse et la campagne médiatique.
- Il participe activement à la préparation du SCR-AE et adhère à l'état d'esprit de la SCR.
- Il garantit que l'objet est accessible au public ou s'engage à ce qu'il le soit à l'avenir.

Échéances :

Un Conservation Angels Event SCR a lieu au maximum tous les deux ans.

Les demandes peuvent être soumises chaque année.

- Les dossiers de demande doivent être soumis au plus tard au 30 juin de l'année en cours.
- L'examen des demandes par les délégué-e-s Conservation Angels SCR et du Comité SCR a lieu au plus tard avant le 31 décembre de l'année en cours.
- Il faut compter un an pour la réalisation d'un Conservation Angels Event SCR – c'est pourquoi les projets approuvés ne peuvent être mis en œuvre qu'un an et demi après la soumission de la demande.